

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Arrêté du 18 décembre 2017 fixant la liste des postes diplomatiques et consulaires dans lesquels sont exercées des attributions notariales

NOR : EAEF1735119A

Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire,

Vu le décret n° 91-152 du 7 février 1991 modifié relatif aux attributions notariales des agents diplomatiques et consulaires et notamment son article 1^{er} ;

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les postes diplomatiques et consulaires dans lesquels sont exercées des attributions notariales au sens de l'article 1^{er} du décret n° 91-152 du 7 février 1991 modifié sont les suivants :

Consulat général de France à ABIDJAN	Consulat général de France à HONG KONG	Consulat général de France à RABAT
Ambassade de France à ABOU DABI	Consulat général de France à HOUSTON	Consulat général de France à SAN FRANCISCO
Consulat général de France à AGADIR	Ambassade de France à KOWEÏT	Consulat général de France à SHANGHAI
Consulat général de France à ATLANTA	Consulat général de France à LE CAIRE	Consulat général de France à SHENYANG
Ambassade de France à BANGKOK	Consulat général de France à LOS ANGELES	Ambassade de France à SINGAPOUR
Consulat général de France à BEYROUTH	Consulat général de France à MARRAKECH	Consulat général de France à SYDNEY
Consulat général de France à BOSTON	Consulat général de France à MEXICO	Consulat général de France à TANGER
Consulat général de France à CANTON	Consulat général de France à MIAMI	Consulat général de France à TEL AVIV
Consulat général de France à CASABLANCA	Consulat général de France à MONCTON ET HALIFAX	Ambassade de France à TOKYO
Consulat général de France à CHENGDU	Consulat général de France à MONTRÉAL	Consulat général de France à TORONTO
Consulat général de France à CHICAGO	Consulat général de France à NEW YORK	Consulat général de France à TUNIS
Consulat général de France à DAKAR	Ambassade de France à PÉKIN	Consulat général de France à VANCOUVER
Consulat général de France à DUBAÏ	Consulat général de France à QUÉBEC	Consulat général de France à WASHINGTON
Consulat général de France à FÈS		Consulat général de France à WUHAN
Ambassade de France à HANOÏ		
Consulat général de France à HO-CHI-MINH-VILLE		

Art. 2. – Le directeur des Français à l'étranger et de l'administration consulaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 décembre 2017.

N. WARNERY